

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 20 mai 2014

Date d'affichage : 21 mai 2014

Formalités de publicités effectuées,
le : 28 mai 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 05 JUIN 2013
Visa du :
05 JUIN 2013

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 27 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt-sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Marc-Étienne LANSADE – Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Élisabeth CAILLAT – Pascal CORDÉ – Margaret LOVERA – Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Marie-Ly GARCIA – Sébastien MACREZ – Jean-Jacques GABERT – Jeanne LAURITO – Patrick CLAUDEL – Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Jean-François FARNET –

POUVOIRS : Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI / Patricia PENCHENAT à Ernest DAL SOGLIO

ABSENT :

SECRETARE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention dont copie est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de bénéficier du service de remplacement proposé par le Centre de Gestion du Var,
- d'approuver le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE** – 26 POUR – 7 ABSTENTIONS (Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT).



Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE

N° 2014/059

SERVICE DE REMPLACEMENT D'AGENTS CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION